AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 1er décembre 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

4743, rue de la Perdrix-Grise (lot 2 813 574)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction :

- d'un garage attaché dont la marge latérale gauche serait de 0,9 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à la grille des spécifications et à l'article 136 du *Règlement nº 2025-748 de zonage* pour la zone R-433;
- d'un pavillon de jardin dont :
  - la distance entre la ligne avant secondaire et le pavillon de jardin serait de 1,57 m au lieu d'au moins 3 m, tel qu'exigé à l'article 131 du *Règlement nº 2025-748 de zonage* pour les usages résidentiels;
  - la distance entre le pavillon de jardin et le bâtiment principal serait de 1,53 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à l'article 140 du *Règlement nº 2025-748 de zonage* pour les usages résidentiels.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : https://vsad.ca/avis.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 13 novembre 2026

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca